

# CHARTRE DES PROFESSIONNELS DU RÉSEAU CONGRÉGANISTE DE MOSELLE

## En référence à

- ☞ la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen
- ☞ la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
- ☞ la charte Européenne des droits et liberté des personnes âgées en institution
- ☞ la charte des établissements sanitaires médico-sociaux et sociaux d'inspiration congréganiste de Moselle
- ☞ aux valeurs institutionnelles fondatrices des établissements du réseau s'appuyant sur une prise en charge globale à la fois thérapeutique et relationnelle

## EN TANT QUE PROFESSIONNELS NOUS AVONS LE DROIT

- De refuser toute forme d'irrespect
  - discrimination sur nos origines, nos croyances, notre taille, notre corpulence,...
  - manque de courtoisie de la part des résidants, de leurs familles et autres interlocuteurs
  
- D'accepter ou non d'être appelé par notre prénom et/ou d'être tutoyé
  
- D'être reconnu et valorisé
  - pour nos compétences professionnelles
  - pour nos qualités humaines
  - pour le travail accompli quel que soit le poste occupé
  
- De reconnaître et de faire reconnaître les limites de nos forces et de notre résistance
  
- D'avoir la possibilité de demander de l'aide
  
- D'être écouté et d'être entendu en bénéficiant de temps de rencontre avec l'équipe, la hiérarchie, en groupe de parole au besoin
  - Pour exprimer nos émotions
  - Pour énoncer nos opinions
  - Pour comprendre un choix et une décision
  
- D'accéder à la formation professionnelle

# CHARTRE DES PROFESSIONNELS DU RÉSEAU CONGRÉGANISTE DE MOSELLE

## EN TANT QUE PROFESSIONNELS NOUS NOUS ENGAGEONS À

- Accueillir le résidant avec son histoire de vie et son réseau de connaissances
- Informer et accompagner sa famille avec tact et entretenir avec elle des relations cordiales
- Assurer à chaque résidant le respect :
  - de sa dignité, de son intimité, de sa personnalité, de sa vie privée
  - de la liberté d'échanges d'idées, d'opinions et de pratiquer son culte
  - du droit de vote
  - de la liberté d'aller et venir
  - du droit à la propriété (affaires personnelles,...)
- Lui permettre l'accès à toute information le concernant et assurer le respect de la confidentialité de ces informations (discrétion, secret professionnel)
- Favoriser l'expression de la volonté du résidant en lui reconnaissant la possibilité d'être responsable de ses choix, de les assumer : droit au risque
- Elaborer avec lui et/ou sa famille si nécessaire, un projet de vie tenant compte de ses besoins, de ses désirs, de la réalité présente et de ses difficultés
- Préserver l'indépendance et l'autonomie du résidant dans les gestes de la vie quotidienne
- L'accompagner au quotidien jusqu'à la fin de sa vie
- Travailler en équipe pour contribuer à la bienveillance, à la prise en charge individuelle et collective des résidants
- Nous informer mutuellement pour assurer cohérence et efficacité dans notre travail
- Maintenir un climat harmonieux avec les collègues, les résidants et leurs familles
- Actualiser nos compétences et nous former
- Etre irréprochable en matière d'attitude, de langage et d'habillement

---

### Je m'engage à respecter cette charte

Nom : ..... Prénom : .....

Signature : ..... Date : .....